

	Conseil Général de Vétroz	
	Postulat	Législature 2021-2024

Pour l'étude de la création d'une société immobilière dans le cadre du projet de la nouvelle maison de la santé

Monsieur le président de la municipalité,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et généraux,

Lors de la dernière séance, j'avais demandé une modification d'ordre du jour afin que le Conseil général puisse se positionner sur l'idée de la création d'une société immobilière dans le cadre du projet de la maison de la santé. Pour des raisons formelles, le bureau n'est pas rentré en matière et les conseillers généraux présents n'ont pas pu se déterminer sur ce point. Deux groupes politiques ont néanmoins fait des retours sur leurs souhaits de séparer la SA de médecins et le bâti. Afin d'y donner suite, je dépose un postulat.

Le présent postulat demande au conseil communal :

1) de mandater le chef du service des finances communal, ou un mandataire externe, afin d'étudier et de nous proposer une variante de financement du projet de maison de la santé via la mise en place d'une société immobilière cautionnée par la commune, en partenariat avec les médecins et éventuellement d'autres acteurs (fiduciaire, régie immobilière, M. Constantin...)

2) de comparer ce type de financement avec le financement actuel via une SA unique propriétaire du bâtiment en faisant ressortir :

- les risques pour la commune de chacun de ces montages financiers
- les avantages et inconvénients de chacune de ces façons de financer la future maison de la santé
- les implications financières initiales et à long terme pour la Commune et les médecins

Nous vous remercions d'avance de la diligence avec laquelle vous traiterez le présent postulat et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président de la municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et généraux, nos salutations les meilleures.

Ainsi fait à Vétroz, le 16 mai 2023

Au nom du groupe Libéral-Radical
Daniel Roh

accepté le 19/06/2023
en plénum ordinaire


